

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT  
DU 10 SEPTEMBRE 2012**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir, promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 10 septembre 2012.

Il sera publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, dès que le développement du site Web de l'OP3FT sera achevé, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20120910/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20120910/access.html>

Le 10 septembre 2012, à 12h30, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres en fonction peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alexis TAMAS est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
  - travaux de l'équipe promotion
  - travaux de l'équipe juridique
  - travaux des équipes techniques
- Projet de campagne de sensibilisation à destination de la communauté juridique,
- Dépôt de la marque « FPUL »,

– Questions diverses.

A l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, définit leurs priorités et fixe les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend les décisions suivantes.

## **PROJET DE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À DESTINATION DE LA COMMUNAUTÉ JURIDIQUE**

La Promotion de la technologie Frogans étant l'une des missions essentielles de l'OP3FT, et en prévision de l'ouverture du Registre Central Frogans (FCR), le Conseil d'administration décide de confier à l'équipe juridique et à l'équipe promotion l'élaboration d'une campagne de sensibilisation à destination de la communauté juridique, notamment des titulaires de marques et de leurs conseils.

## **DÉPÔT DE LA MARQUE « FPUL »**

Frogans Player est le logiciel utilisé pour naviguer sur les sites Frogans. La spécification technique « FPUL » (Frogans Player Update Language) en cours d'élaboration décrit le format des fichiers échangés entre Frogans Player et les serveurs de l'OP3FT, afin de sécuriser l'initialisation et la mise à jour de Frogans Player. Elle décrit également les règles pour la transmission de ces fichiers.

Afin de protéger le nom « FPUL », le Conseil d'administration décide de le déposer à titre de marque. Dans un premier temps, une marque communautaire sera déposée auprès de l'OHMI (Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur), dans les classes 9, 38 et 42.

Le suivi de ce dépôt et la gestion de la marque, y compris de nouveaux dépôts dans d'autres pays, seront assurés par l'équipe juridique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 14h00.

Amaury GRIMBERT  
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alexis TAMAS  
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France  
SIREN : 750 584 864 – Numéro d'annonce JOAFE N°11 du 17 mars 2012 : 1540